

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 29 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 15	Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 18 mars 2022	

N° 8

Plan d'équipement 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 mars à 9 h 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. BESSEYRE.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Membres de droit

- Mme POLLET, Directrice des sécurités représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DERRE, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. PERRET, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Commandant CUBIZOLLES, Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant VIDAL.

Le plan d'équipement qui vous est proposé concerne les volets parc roulant, habillement, matériel, mobilier et casernement du SDIS 63. Ainsi que la partie informatique administrative et informatique opérationnelle et outils de communication.

Parc roulant

Ce plan d'équipement doit permettre de stabiliser la situation du parc roulant du SDIS 63. Actuellement composé de 767 véhicules, 102 remorques, 14 cellules et 12 embarcations, au 1^{er} septembre 2021, 202 véhicules ont dépassé leur amortissement technique dont l'objectif est de tenir des engins de moins de 25 ans pour les poids-lourds, moins de 20 ans pour les moyens aériens et véhicules de moins de 3,5 tonnes, moins de 15 ans pour les véhicules de liaison et moins de 10 ans pour les ambulances.

Le remplacement à neuf de ces 202 engins est estimé à 12 millions d'euros.

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **5.015.000 €** pour le parc roulant correspondant à l'acquisition et l'aménagement de 72 moyens, selon le détail suivant :

Engins « courants »	Prix unitaire estimé	2022	Coût
Ambulance - VSAV	75.000 €	10	750.000 €
Engins pompe - FPTL, FPT, CCR, FPTSR	235 à 280.000 €	2	515.000 €
Véhicules de 1ers interventions – VPI, VPSB	150.000 €	8	1.200.000 €
Camion feux de forêt - CCFM	245.000 €	2	490.000 €
Véhicule tout-terrain – VLHR	50.000 €	3	150.000 €
Véhicule d'interventions diverses - CID, VID	25 à 35.000 € - H ² : 80.000 €	6	245.000 €
Moyens secours routiers - VSR	210.000 €	2	420.000 €
			3.770.000 €

Engins « d'appui »	Prix unitaire estimé	2022	Coût
Moto-pompe remorquable	30.000 €	5	150.000 €
Véhicules commandement et SSSM – CDG et VLI	40.000 €	4	160.000 €
Assistance respiratoire - VAR – FEV	60.000 €	1	60.000 €
Véhicules de transport - VLR, VLRU, VTP + com	16.000 à 45.000 €	22	410.000 €
Remorque énergie, lances, mousse, poudre	10.000 à 20.000 €	4	60.000 €
			840.000 €

Engins « spécialisés »	Prix unitaire estimé	2022	Coût
Véhicule intervention technologique - VIRT	80.000 €	1	80.000 €
Embarcations	25.000 €	1	25.000 €
Cellules - CE IRT, SD, POL	70.000 à 100.000 €	1	100.000 €
			205.000 €

Aménagement engins			200.000 €
---------------------------	--	--	------------------

Nombre	Montant estimé
72	5.015.000 €

Concernant l'affectation de ces moyens, il est proposé de ne plus pré-affecter les véhicules lors de la parution du plan d'équipement afin de pouvoir s'adapter aux aléas (accidents, évolutions couverture opérationnelle, etc.), et éviter de générer une forte attente de la part des centres d'incendie et de secours en raison des délais incompressibles pour obtenir un véhicule neuf et réaliser les glissements (1 an minimum). Ainsi à l'approche de la réception des engins neufs, une proposition conjointe entre les services opération et technique serait faite au DDSIS pour validation de l'affectation définitive dont pourra alors découler une communication.

Par ailleurs, il est proposé que toute panne ou accident obligeant à une réforme d'un véhicule identifié au SDACR entraîne son remplacement par la mise à disposition d'un budget supplémentaire voté durant l'exercice budgétaire.

Enfin dans le cadre des engins de réserve opérationnelle, actuellement divers engins sont répartis dans les groupements territoriaux et centres d'incendie et de secours avec une gestion locale. Il est proposé de centraliser les engins de réserve au sein du service du parc roulant. Cette réserve de véhicules, devant être relativement récents, sera dimensionnée pour répondre aux principaux aléas de pannes / accidents :

- 1 moyen aériens (< à 20 ans)	→ actuellement 1 à disposition
- 4 ambulances (< à 10 ans)	→ " 3 à disposition
- 3 engins pompes (< à 15 ans)	→ " 2 à disposition
- 3 camion feux de forêt (< à 15 ans)	→ " 2 à disposition
- 3 camionnettes d'interventions diverses (< à 15 ans)	→ " 3 à disposition
- 1 véhicule de commandement (< à 10 ans)	→ " 1 à disposition
- 3 VLRU (< à 10 ans)	→ " 0 à disposition

Le volume correspond à environ 5% de la typologie d'engins, sauf les véhicules de transport (VLR, VLRU) d'une importance moins stratégique. L'emploi de ces moyens serait uniquement opérationnel (non utilisables pour des actions de formation qui sont planifiées contrairement à l'aléa pannes / accidents), et seront stockés sur le site de Crouël à l'issue de la construction d'un bâtiment dédié.

Les projections sur les années 2023 à 2025 font état d'une estimation de l'ordre de 15 à 27 millions d'€, qui sera orientée selon les préconisations du SDACR et du maillage territorial.

Habillement

Le besoin financier annuel en matière d'habillement pour équiper les nouvelles recrues et assurer les renouvellements des équipements existants est de l'ordre de 650.000 €.

A cela s'ajoute le souhait d'uniformiser les tenues de feux où actuellement cohabitent différents modèles et de mettre en dotation individuelle les surpantalons de feu mis en dotation collective dans la plupart des centres de premières interventions (950 agents concernés pour un montant de 450.000 €), de mettre à disposition de tous les sapeurs-pompiers des vestes soft Shell et imperméables (3.400 agents concernés pour un montant de 300.000 €) et de terminer de déployer des casques de feu nouvelles générations pour l'ensemble des personnels des centres d'incendie et de secours mixtes (635 agents concernés pour un montant de 210.000 €).

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **1.610.000 €** pour l'habillement.

Les projections sur les années 2023 à 2025 font état d'une estimation de l'ordre de 1.950.000 €, correspondant au seul besoin pour l'habillement des nouvelles recrues et le renouvellement des équipements en place.

Matériel

Afin de prendre en compte les nécessités opérationnelles et les évolutions technologiques, le SDIS assure le renouvellement du matériel opérationnel et de casernement le nécessitant, la livraison des véhicules neufs avec leur armement, le renouvellement ou complément des lots pédagogiques de la formation, des équipes spécialisées et des équipements médico-secourisme.

Le détail de ces besoins est réparti ainsi :

- renouvellement du matériel armant les CIS et les engins :	320.000 €
- matériel dédié à la formation :	100.000 €
- matériel dédié aux équipes spécialisées :	80.000 €
- matériel médico-secourisme :	150.000 €
- armement des engins incendie et secours routiers neufs :	300.000 €

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **950.000 €** pour le matériel.

Les projections sur les années 2023 à 2025 font état d'une estimation de l'ordre de 1.950.000 €, à laquelle se rajoutera une estimation variable de l'ordre 800.000 à 1.600.000 € selon le nombre d'engins neufs qui seront acquis, selon les préconisations du SDACR et du maillage territorial, devant être armés.

Mobilier

Compte-tenu du fait que les mobiliers des constructions et des extensions sont intégrés dans le coût de chaque construction prise en charge par le SMPI, le budget alloué doit permettre de couvrir les besoins de renouvellement de mobiliers et le déploiement de vestiaires « tenues de feu » ou armoires séchantes dans les CIS mixtes.

Le détail de ces besoins est réparti ainsi :

- renouvellement mobiliers des services et CIS : 60.000 €
- mobiliers pour finir d'équiper les services dans le cadre de la réorganisation : 10.000 €
- mise en place de vestiaires « tenues de feu » ou armoires séchantes dans CIS mixtes: 120.000 €

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **190.000 €** pour le mobilier.

Les projections sur les années 2023 à 2025 font état d'une estimation de l'ordre de 540.000 € pour permettre le renouvellement des mobiliers et la généralisation des vestiaires « tenues de feu » ou armoires séchantes dans tous CIS.

Immobilier

Le parc immobilier du SDIS est composé de 141 CIS au 1^{er} septembre 2021 et de ses sites fonctionnels composés de la direction du Brézet et la plateforme logistique, du site de Crouël, des services et ateliers basés au sein du centre de secours principal de Clermont-Ferrand.

Le SDIS assure en interne les opérations de maintenance et d'entretiens, ainsi que la gestion des contrats de contrôle de sécurité, et quelques opérations d'aménagement conséquentes, les constructions neuves et extensions étant transférés au SMPI.

Le détail de des besoins est réparti ainsi :

- Sécurité des personnes (mise en conformité, actions CHSCT, sécurisation...) : 280.000 €
- Pérennité des installations (plan électro-secours, remplacements portes sectionnelles, chauffage, équipements divers, travaux économie d'énergie) : 270.000 €
- Amélioration vie quotidienne (automatisation portes sectionnelles, aménagement des locaux sanitaires, aménagement de locaux dont les CIS Gerzat pour 72.000 €, Lezoux pour 20.000 €, Picherande pour 40.000 €, St Beauzire pour 35.000 €, et les travaux liés à la fin de la réorganisation pour 170.000 € : 412.000 €
- Esthétique des bâtiments (ravalement de façades, de voirie, identification CIS) : 80.000 €

Il est proposé de prévoir un montant d'investissement de **1.042.000 €** pour l'immobilier.

Les projections sur les années 2023 à 2025 font état d'une estimation de l'ordre de 2.580.000 €, qui sera à adapter selon les opérations d'aménagement qui seront prises en charge par le service.

L'Informatique administrative

Le programme proposé prévoit de coconstruire la stratégie informatique au travers d'un schéma directeur pour les 4 prochaines années. Il comprend les projets de solutions en lien avec la poursuite de la lutte contre la pandémie et le besoin de flexibilité lié à la réorganisation : accès à distance, télétravail, gestion des horaires, dématérialisation. Il prévoit d'améliorer la gestion de la logistique avec de nouveaux outils informatiques, de contribuer à la mise en service du nouveau bâtiment de la formation sur le site de Crouël, des matériels réseaux, des projets avec le CD (sauvegarde), des copieurs et des postes informatiques de plus de 6 ans, le renouvellement de licences bureautiques, l'extension de solutions métiers (BRQ, intranet, RH, outils web, ...).

Informatique administrative 2022 :

Investissement : 953 300 €

L'informatique opérationnelle et outils de communications

Les investissements sont axés sur les infrastructures des centres d'Incendie et de Secours et le CTA/CODIS.

Le plan 2022 vise également à préparer l'avenir via une dotation exceptionnelle à l'Agence Nationale du Numérique (ANN) pour anticiper sur le financement à venir du futur système national NEXSIS.

- L'alerte des personnels :
 - Poursuite de la migration pluriannuelle en 173 MHz (20 centres à migrer).
 - Améliorer l'alerte pour les SPV les plus éloignés par l'expérimentation de bips avec acquis.
- L'informatique d'alerte :
 - CTA/CODIS : évolution serveurs pour interconnexion avec téléassistance et SAMU.
 - Matériels et logiciels pour une solution de situation tactique pour les VPC.
 - Dotation exceptionnelle pour NEXSIS.
- Les solutions de téléphonie :
 - Équipement du nouveau bâtiment de la formation sur le site de Crouël d'un autocommutateur.
 - Changement de l'autocommutateur de la caserne d'Issoire dans le cadre des travaux.
- Les infrastructures (installations des CIS, VPC).
- Les matériels de radiocommunications (GVR, postes fixes, sur véhicules, portables) :
 - Généraliser les solutions de communication pour les binômes d'attaque.
 - Changement des faisceaux hertziens de plus de 12 ans.
- Le matériel de maintenance.

Informatique opérationnelle et outils de communication 2022 :

Investissement SDIS :	877 500 €
Dotation à l'ANN :	480 000 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le plan d'équipement 2022 tel que présenté ;**
 - **d'inscrire au budget primitif 2022 les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'équipement 2022.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 29 MARS 2022

Le président
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20220331-22_07423-DE Date de télétransmission : 31/03/2022 Date de réception préfecture : 31/03/2022
